



Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

Printemps 2012

Questionnaire journalistes pigistes

Le SNJ vous invite vous, journalistes pigistes, à répondre à son enquête nationale afin de permettre aux délégués d'orienter leur action pour le respect de vos droits légaux et conventionnels et d'avoir un tableau de la situation générale de la pige. Ne répondez que pour un média par questionnaire. Merci.

Sachez que le SNJ a une permanence juridique

**Par téléphone le mercredi matin, entre 10h30 et 12h (01 42 36 84 23)
Sur place le mercredi après-midi, entre 14h et 16h (au siège du syndicat)**

- Pour quel média, quel groupe travaillez-vous ?
- Depuis quand ?
- Pour quelle fonction ?
- Quel est le rythme de votre collaboration à ce média ?
- Comment êtes-vous rémunéré (e) ?
- A quel tarif ?
 - Feuillet avant congés payés, 13^e mois et ancienneté :
 - Photos :
 - Forfait (que comprend-il ?)
- Travaillez-vous chez vous ?
- Dans un bureau partagé ?
- Obligatoirement dans l'entreprise ?
- Avec des horaires prescrits ?
- De quand date votre dernière augmentation de salaire ?
- Comment s'est elle traduite ?
- Avez-vous la carte professionnelle ? Oui Non Depuis quand ?
- Etes-vous bien payé (e) en salaire avec cotisations maladie et retraite versées au régime général de la Sécurité sociale ? Oui Non
- Sinon comment êtes-vous payé (e) ?
- Pour quelle raison ?
- Cotisez-vous pour la maladie et la retraite du régime général sur 100% de votre salaire ? Oui Non
- Si les cotisations sont calculées sur 70% de votre salaire, avez-vous été consulté (e) individuellement pour donner votre accord ? Oui Non

Questionnaire journalistes pigistes – Printemps 2012

SNJ, 33 rue du Louvre 75002, www.snj.fr, e.mail snj@snj.fr, Tél 01 42 36 84 23, Fax 01 45 08 80 33

- Touchez-vous les primes d'ancienneté profession et entreprise prévues par l'article 23 de la Convention collective des journalistes ? Oui Non
- Sur quelle base sont-elles calculées ?
- Etes-vous convoqué (e) aux visites médicales obligatoires (embauche, tous les 2 ans, reprise après arrêt prolongé) ? Oui Non
- Si vous avez eu un arrêt maladie, maternité ou accident du travail, avez-vous obtenu le versement du complément de salaire prévu par les articles 36 et 42 de la Convention collective des journalistes ? Oui Non
- L'aviez-vous demandé ? Oui Non
- Etes-vous couvert (e) par une complémentaire santé ? Oui Non
- Seriez-vous intéressé (e) à ce que votre employeur vous en propose une ?
 Oui Non
- Vos frais professionnels sont-ils remboursés? Oui Non
Comment ?
- Vos frais d'équipement (ordinateur, box, imprimante, logiciels...) sont-ils pris en charge ?
Comment ?
- Si vous utilisez votre propre matériel photos, percevez-vous l'indemnité d'appareil photos prévue dans plusieurs formes de presse ? Oui Non
- Bénéficiez-vous des prestations du comité d'entreprise ? Oui Non
- Connaissez-vous les droits légaux des journalistes ? Oui Non
- Connaissez-vous la convention collective des journalistes (en ligne : www.snj.fr) :
 Oui Non
- Connaissez-vous les accords d'entreprise vous concernant : Oui Non
- Etes-vous adhérent (e) au SNJ ?
- Quelles seraient les conditions requises pour adhérer au SNJ ?
- Connaissez-vous les délégués SNJ de votre entreprise ? Oui Non
- Y a-t-il des représentants du personnel dans votre entreprise ? Oui Non
- Seriez-vous prêt (e) à envisager de vous présenter à des élections ?
 Oui Non

Facultatif :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

Renvoyer à questionnairespigistes@snj.fr ou 33 rue du Louvre, 75002 Paris